

Référént Sécurité

Selon l'article L4644-1 du Code du Travail

Durée: 14 heures

Intervenant: formateur agréé D.I.R.E.C.C.T.E / Arrêté Préfectoral n°2012170-0001 du 18 juin 2012

Rythme: 2 journées pas forcément consécutives

Lieu: Intra-entreprise pour un groupe / Inter-entreprises pour individuel

Public : tout public

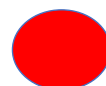
Groupe: 10 stagiaires maximum

Validation: Attestation de fin de stage

Prix de vente : Contactez-nous pour un devis

Jour1

<p>➤ <u>OUVERTURE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des Stagiaires - Présentation de la formation - QCM 	<p>Tour de table</p> <p><u>Exercice 1</u></p> <p>Q.C.M., 30 questions sur la prévention « Testez vos connaissances »</p>
<p>➤ <u>LA PREVENTION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition - Les enjeux - Les acteurs internes et externes - Danger, risque, dommage... - Les Principes Généraux de Prévention - Les valeurs et les bonnes pratiques - Les risques - La pénibilité - L'étude de poste - L'évaluation des risques - Le Document Unique 	<p><u>Exercice 2</u></p> <p>QCM « les Principes Généraux de Prévention »</p> <p><u>Exercice 3</u></p> <p>QCM « les risques »</p> <p><u>Exercice 4</u></p> <p>3 exemples d'évaluation des risques</p> <p><u>Exercice 5</u></p> <p>Examen et échanges sur le DU de l'établissement.</p>



Jour 2

<p>➤ <u>ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Définition- Les statistiques 2011- Les responsabilités- Le droit de retrait- Les conséquences- La déclaration et la gestion- Les premiers secours- L'analyse de l'accident- L'arbre des causes	<p><u>Exercice 6</u> Echanges sur les AT/MP de l'établissement.</p> <p><u>Exercice 7</u> Travail en groupe. Analyse de l'accident de MICHEL</p> <p><u>Exercice 8</u> Travail en groupe. Analyse de l'accident de PIERRE Arbre des causes et mesures correctives</p>
<p>➤ <u>CLOTURE</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Synthèse- Evaluation de la formation	<p>Tour de table Fiche d'évaluation à chaud</p>
<p>➤ <u>Objectifs pour le stagiaire:</u></p> <p>Article L4644-1 du Code du Travail Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux articles L. 4614-14 à L. 4614-16. Les employés formés deviennent de précieux auxiliaires de Prévention, capables d'apporter leur concours à l'Évaluation des Risques Professionnels et à la rédaction du Document Unique (Article R4121-1 du Code du Travail)</p>	
<p>➤ <u>Objectifs pour l'Entreprise:</u></p> <p>Article L4644-1 du Code du Travail L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise</p>	
<p>➤ <u>Documents souhaités</u></p> <p>Document Unique, Plan ou accord pénibilité, Chiffres AT/MP n-1</p>	<p>➤ <u>Documents fournis</u></p> <p>Boite à outils numérique</p>

